

Abus sexuels : contre Benoît XVI et contre le cardinal Levada, l'Associated Press s'en mêle et emmêle l'opinion (2)

Author : Rédaction RC

Categories : [Scandale pédophile](#)

Date : 6 avril 2010



Après avoir montré [hier](#) « l'inanité sonore » des accusations de l'**Associated Press** contre les négligences alléguées du cardinal **Ratzinger** dans l'affaire du prêtre pédomane **Michael Teta**, j'en viens à une autre "affaire" soulevée par cette même agence de presse américaine et qui vise, grande première !, le cardinal **William Levada**, le successeur du cardinal **Ratzinger** à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

*

Seconde partie : l'"affaire" Levada

Le cardinal **Levada** fut à la tête de l'archevêché de Portland en Oregon du 1er juillet 1986 au 17 août 1995. En sa capacité d'ordinaire, **Levada** eut à suivre le cas d'un prêtre diocésain, le P. **Joseph Baccellieri**, né en 1940, sur lequel pesaient plus que des soupçons d'abus sexuels sur des adolescents – encore une fois, où est la “pédophilie” là-dedans – de sexe masculin, remontant aux années 1970. Ces méfaits furent connus de l'archidiocèse en 1992 à l'occasion d'une démarche de l'avocat de plusieurs victimes – je pense, sans en être sûr, qu'il y a du avoir une transaction financière, en tout cas il n'y eut pas de procès à ma connaissance car les crimes devaient alors prescrits pour la loi américaine.

L'archevêque **Levada** prit immédiatement les mesures qui s'imposaient : le prêtre fut relevé de tout ministère, mis en congé maladie pour subir une thérapie de deux ans. En février 1994, les psychiatres suivant le prêtre l'estimèrent guéri et suggérèrent son « *retour graduel à un ministère plein et actif* », ce que fit l'archidiocèse avec néanmoins des restrictions sévères : le prêtre devait poursuivre une thérapie, les psychiatres étaient tenus d'informer régulièrement l'archidiocèse de l'évolution de cette thérapie, l'archidiocèse maintenait une étroite surveillance sur ce prêtre, limitation du ministère du prêtre – pas d'activités prolongées avec des adolescents notamment –, résidence du prêtre hors des bâtiments paroissiaux ou, si la chose n'était pas possible, résidence en paroisse mais sous surveillance de ses confrères. De 1994 jusqu'à sa retraite en 2002, ce prêtre ne commit plus aucune agression sexuelle mais manifesta un ministère exemplaire et fructueux.

Toutefois, en 2003, l'archevêché de Portland en Oregon, alors sous l'épiscopat de Mgr **John Vlazny**, fut traîné devant les tribunaux par les avocats de victimes (une soixantaine de plaignants) de **Baccellieri** et d'autres prêtres, pour des abus sexuels remontant aux années 1970 et antérieures, ce qui, avec les plaintes déjà déposées entre 2000 – année où éclate le scandale des prêtres dits “pédophiles” de Boston – et 2003, en portait le nombre à une centaine... Incapable de faire financièrement face à cette avalanche de plaintes assorties de demandes de compensations financières portant sur ces centaines de millions de dollars, l'archevêque **Vlazny** dut se résoudre à placer l'archidiocèse sous la protection de la loi sur les faillites le 6 juillet 2004, le premier d'une série... Le cardinal **Levada** dut, le 9 janvier 2006, déposer devant un tribunal de San Francisco sur les cas d'abus sexuels du clergé de l'archidiocèse de Portland dans le contexte de sa mise en faillite.

La déposition de **Levada** a ce procès a été rendue publique par l'un des avocats des victimes alléguées vendredi dernier, "révélation" que l'**Associated Press** s'est empressée de publier dans un article, également daté du 3 avril, sous le titre : « Déposition : Levada défend sa position sur le prêtre de l'Oregon », ce prêtre n'étant autre que **Baccellieri**. L'article est tout entier sous-tendu par l'idée que **Levada** aurait commis une grave imprudence en réassignant ce prêtre à un ministère et donc, si je comprend bien l'anglais, à protéger un prêtre pédomane. En fait, il s'agit d'une petite vengeance de l'une des avocates d'une victime de **Baccellieri**, mécontente que **Levada** ait pris la défense du Saint Siège dans l'affaire du prêtre pédomane **Murphy** du Wisconsin (voir [ici](#) et [là](#)).

Ce qui est confondant, c'est ce petit paragraphe de l'article de l'**Associated Press** :

- « **Levada** a fait paraître une déclaration sur le web du Vatican disant que le pape **Benoît XVI** ne saurait être tenu pour responsable d'une décision de l'église [sic] de ne pas défroquer le prêtre du Wisconsin. »

Voilà comment l'**Associated Press** pratique le journalisme, comment une "information" qui n'en est pas vraiment une (le dossier **Baccellieri** – 50 pages de documents que j'ai lus – est disponible depuis le 29 juillet 2009 sur le site de l'archidiocèse de Portland en Oregon), mais qui a pour but de jeter aux chiens **Levada** – et à travers lui son "patron" : le **Saint Père**... –, a fait le tour du monde entretenant partout une suspicion inappropriée sur l'Église.

Archevêque de Portland en Oregon, **Levada** a estimé, sur la foi des médecins psychiatres, qu'il n'était pas imprudent de rendre graduellement et sous étroite surveillance un ministère à un prêtre qui avait commis de graves méfaits dans les années 1970. L'attitude de ce prêtre de 1994 à 2002 a confirmé que ce n'était pas imprudent de sa part. Et à supposer que ce le fût, c'est aux psychiatres qu'il eut fallu demander des comptes

Conclusion

Je dois conclure sur une note un peu plus "française", mais tout aussi écœurante. Dans une dépêche encore datée du samedi 3 avril et signée « *cb/v130/mw* », le fil français de l'**Associated Press** en remet une couche sous le titre « L'ex-archevêque de Portland justifie la réaffectation d'un prêtre accusé de pédophilie » – pédophilie... vous savez désormais ce qu'il faut en penser.

Il s'agirait d'une « *traduction* » mais « *condensée* » de la dépêche américaine, comme a eu le front de me le soutenir une péronnelle de cette agence, que j'ai contactée samedi après-midi pour lui dire ce que je pensais de cette dépêche. C'est un mensonge car la dernière phrase du dernier paragraphe de cette dépêche ne figure dans aucune des deux dépêches de la maison

mère américaine...

Voici le texte de ce paragraphe :

- « **Le Saint-Siège** a notamment décidé dans les années 1990 de ne pas défroquer un prêtre du Wisconsin accusé d'avoir abusé d'au moins 200 enfants sourds. Dans un communiqué, Mgr **Levada** estime que le pape **Benoît XVI** n'a pas à être tenu pour responsable de cette décision. Pourtant, le cardinal **Ratzinger** était à l'époque préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi. **AP.** »

Passes pour le « *Mgr* » incongru : les cardinaux de la Sainte Église n'ont pas ce prédicat. Mais la

journaliste de l'AP qui se prétend « *catholique* » est une ilote, raison suffisante pour pérorer sur le catholicisme.

L'article étant entièrement consacré à l'affaire de Portland, on ne voit pas trop bien ce que les déclarations du cardinal **Levada** sur l'affaire du Wisconsin viennent faire ici...

Rien. C'est un amalgame.

Le **Saint-Siège** n'a évidemment pas « *décidé dans les années 1990 de ne pas défroquer* » ce prêtre indigne (voir la première partie). Celui qui a écrit ces lignes ne sait objectivement rien de l'affaire, ce qui ne l'empêche pas de pondre sa petite crotte.

La dernière phrase est une infamie puisqu'elle tente d'impliquer la responsabilité du cardinal **Ratzinger** : « *Pourtant...* ». La journaliste que j'ai eu au bout du fil, et à qui je faisais remarquer l'incongruité logique et la malhonnêteté d'impliquer le cardinal **Ratzinger** dans cette affaire, a eu le front de me dire que c'étaient là des « *chicaneries* » et que je lui faisais « *perdre son temps* ». Je vous laisse apprécier si c'en sont ou non, et si *mon* temps a été perdu ou non.

Voilà, vous avez désormais les pièces principales de ces affaires. Et vous êtes à peu près les seuls à en disposer. Nos concitoyens qui ne lisent pas ce blogue mais la *große* presse qui recopie les dépêches de l'**Associated Press**, seront au mieux perplexes au pis scandalisés par ces « *révélations* ».

Si quelque chose méritait que ce blogue existât, je crois que cet article rapidement écrit et celui qui le précède le justifieraient !

*Vous pouvez contacter l'**Associated Press** :*

162, rue du Faubourg Saint Honoré

75008 Paris

Service français :

01.43.59.12.00

Fax : 01.40.74.00.45

Pas de courriels disponibles